

**Extrait**

**COMMUNE HELPERKNAPP  
REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

*Séance publique du 26 septembre 2018;*

*Publication et convocation des conseillers: 19 septembre 2018*

*Présents: Mangen Paul, bourgmestre,*

*Mathekowitsch Jean-Claude, Eicher-Karier Christiane et Ludwig Patrick, échevins,  
Baus Ben, Conrad Frank, Vosman Joske, Gieres-Deitz Sylvie, Noesen Henri, Losch  
Gilles, Erpelding Serge, conseillers;*

*Absents (excusés): Bisenius Jean-Claude, Gengler-Valmorbida Laurence, conseillers*

**Point de l'ordre du jour no 6-B  
Règlement-taxe relatif aux concessions de cimetière et prestations avec  
l'inhumation de dépouilles mortelles**

Le Conseil communal,

*Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;*

*Vu le décret 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités ;*

*Vu le décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;*

*Revu la délibération du 10 août 2016 du Conseil Communal de Boevange/Attert fixant le tarif de  
la dalle sans écriture pour tombe d'urne dans le cimetière de Boevange/Attert, approuvée  
par le Ministre de l'Intérieur le 26 août 2016 sous 818x21992, publiée le 1<sup>er</sup> septembre 2016;*

*Revu la délibération du 13 juin 2005 du Conseil communal de Boevange/Attert approuvant le  
règlement sur les taxes de confection de fosses au cimetière et d'utilisation de la morgue,  
approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 27 juin 2005 sous 4.0042, publiée le 7 juillet 2005;*

*Revu la délibération du 11 juillet 2003 du Conseil communal de Boevange/Attert approuvant le  
règlement sur les taxes de concession pour tombes et de renouvellement desdites concessions  
aux cimetières de la commune, approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 18 août 2003 sous  
4.0042 et par arrêté grand-ducal du 27 juillet 2003, publiée le 5 septembre 2003 ;*

*Revu la délibération du 20 novembre 2001 du Conseil communal de Boevange/Attert approuvant  
le règlement sur les taxes de concession pour columbarium aux cimetières de la commune,  
approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 12 décembre 2001 sous 4.0042 et par arrêté grand-  
ducal du 7 décembre 2001 ;*

*Revu la délibération du Conseil communal de Tuntange du 10 juillet 1998 approuvant le  
règlement-taxe sur les concessions et travaux aux cimetières et tel qu'il a été modifié par la  
suite, approuvée par arrêté grand-ducal du 3 août 1998 ;*

*Vu loi du 15 avril 2016 portant fusion des communes de Boevange-sur-Attert et de Tuntange ;*

*Vu la délibération du Conseil communal de ce jour (point numéro 6-A) approuvant le règlement  
communal concernant les cimetières et les inhumations ;*

*Après avoir délibéré conformément à la loi ;*

**arrête unanimement** le règlement-taxe suivant :

... / ...

Objet	Taxe	Détail
Columbarium	1860,00 €	Concession de 30 ans
Columbarium souterrain	35,00 €	Concession de 15 ans
Columbarium souterrain	70,00 €	Concession de 30 ans
Cimetière	50,00 €	Concession de 15 ans et par mètre de face commencé (bordures comprises)
Cimetière	70,00 €	Concession de 30 ans et par mètre de face commencé (bordures comprises)
Utilisation de la morgue	30,00 €	Par dépouille mortelle
Confection d'une fosse	550,00 €	
Inhumation dans un caveau	150,00 €	
Enterrement d'une urne	100,00 €	
Mise d'une urne dans un columbarium	35,00 €	Par urne
Dallete sans écriture pour tombe d'urne	260,00 €	Par dallette

Transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

La présente délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 19 novembre 2018 et par le Ministère de l'Intérieur le 14 décembre 2018 sous la référence 829x02261. Elle a été publiée par voie d'affiches dans la commune Helperknapp le 21 décembre 2018; elle sera également publiée dans le prochain bulletin communal.

Tuntange, le 21 décembre 2018,  
le bourgmestre, le secrétaire,



*[Signature]*

*[Signature]*